

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1516

présenté par  
le Gouvernement

-----  
à l'amendement n° 525 de M. Appar  
-----

**AVANT L'ARTICLE 37**

Supprimer les alinéas 3 et 4 de cet amendement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne convient pas de prévoir des modalités distinctes de création des fondations universitaires selon qu'elles seraient créées par des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ou par des établissements publics de coopération scientifique (EPCS).